

## Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au Conseil municipal : 15

Conseillers en exercice : 15

Conseillers qui ont pris part à la délibération : 15 (14 présents et 1 pouvoir)

Date de la convocation du conseil municipal : 24 février 2021

Date d'affichage : 24 février 2021

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mille vingt et un, le 22 mars, à 18 h*

*Le conseil municipal de la Commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de François DEYSSON, maire.*

**Présents** : Aurélie CADIN, Emmanuel CENDRIER, Charles-Louis de ROYS, François DEYSSON, Franck ÉTANCELIN, Fabien HERREMAN, Jacques ILLIEN, Mélanie LAMOTTE, Claude LAZARO, Jean-Paul LENFANT, Patrick REBEYROL, Carlos VALERO, Antonio TAPADAS, Nadia LEFAY

**Pouvoirs** : Chantal BRIANE donne pouvoir à Louis de ROYS,

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.

**Secrétaire de séance** : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.

### DÉLIBÉRATION 4.2/2021-009

**OBJET : BESOINS D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ DU SERVICE TECHNIQUE POUR 2021**

Au vu le Code Général des Collectivités Territoriales, de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

**François DEYSSON explique** qu'il convient de prévoir le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour assurer le bon fonctionnement du service technique pour l'année 2021.

**François DEYSSON précise** que cet agent sera recruté pour les nécessités de service du pôle technique communal, du 1<sup>er</sup> avril au 15 septembre 2021, dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la Catégorie C à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de service de 26h.

**François DEYSSON propose** au conseil municipal de recruter cet agent suivant les dispositions visées.

Considérant le rapport du maire et après en avoir délibéré,

Les élus du conseil municipal présents et représentés décident à l'unanimité

- ▶ De recruter un agent non titulaire occasionnel du 1 avril 2021 au 15 septembre 2021 inclus,
- ▶ De fixer sa rémunération à l'indice brut 354 du grade de recrutement,
- ▶ D'inscrire les dépenses résultantes de la présente délibération sont inscrites au budget 2021.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme, à VILLECERF, le 22 mars 2021,

Acte rendu exécutoire après publication, le 23 mars 2021,

Le maire, François DEYSSON